

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 30 Mars 2017

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

Jeudi 6 avril 2017
A 20 h 30

Ordre du jour :

- Indemnités des élus
- Travaux électricité
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2017
- Informations et questions diverses.

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 31/03/17

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°4 DU 6 AVRIL 2017 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 avril deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2017

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Stéphane PACCARD, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI, Stéphane PACCARD.

Ont donné pouvoir : Christophe GEORGES à Nicole BERNARD-BERNARDET

Frédéric GILSON à Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI à Julie LATHUILLE.

Julie LATHUILLE a été élu secrétaire de séance.

DEL_04152017.

Objet : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 relatif à la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 30 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 22 avril 2014 portant délégation de fonctions à Mesdames Corinne GOBBER, Nicole BERNARD-BERNARDET, Monsieur Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL et le 29 mai 2015 à Monsieur Frédéric GILSON, adjoints

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Conseillers votants : 12

Résultats des votes

pour : 12

contre : 0

abstention : 0

Considérant que la commune compte 624 habitants,

Considérant que pour une commune de 624 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour une commune de 624 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants à compter du 1^{er} février 2017 :
 - o Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - o Les adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

DEL_04162017.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016.

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 12
<u>Résultats des votes</u>
pour : 12
contre : 0
abstention : 0

Au vu de la présentation du Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 21.816,48 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire la totalité de l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 21.816,48 €, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à la section d'investissement de l'exercice 2017 du Budget Annexe Eau et Assainissement.

DEL_04172017.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016

Conseillers en exercice : 13
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 12
Résultats des votes
 pour : 12
 contre : 0
 abstention : 0

Au vu de la présentation du Compte Administratif du Budget Principal, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 107.831,08 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire la totalité de l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 107.831,08 €, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à la section d'investissement de l'exercice 2017 du Budget Principal.

DEL_04182017.

Objet : Vote du budget primitif 2017 du Budget Annexe Gîte Praz D'Zeures

Conseillers en exercice : 13
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 12
Résultats des votes
 pour : 12
 contre : 0
 abstention : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget annexe Gîte Praz D'Zeures :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
11 Charges à caractère générale	3 395,21	75 Autres produits de gestion courante	2 150,00
12 Charges de personnel	500,00	002 Excédent reporté	1 745,21
TOTAL	3 895,21	TOTAL	3 895,21

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
23 Immobilisations en cours	8 831,20	001 Excédent d'investissement reporté	38 831,20
13 Subvention	30 000,00		
TOTAL	38 831,20	TOTAL	38 831,20

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe Gîte Praz D'Zeures 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

DEL_04192017.**Objet : Vote du budget primitif 2017 du Budget Annexe Eau et Assainissement**

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 12
<u>Résultats des votes</u>
pour : 12
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget annexe Eau et Assainissement :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
701249 Reversement Agence de l'eau pollution domestique	10 100,00	70 Produits de gestion courante	135 600,00
11 Charges à caractère générale	44 300,00	74 Subvention d'exploitation	2 000,00
12 Charges de personnel	10 000,00	042 Opérations d'ordre entre sections	23 773,08
65 Autres charges	400,00		
66 Charges financières	18 000,00		
67 Charges exceptionnelles	400,00		
68 Dotations aux amortissements	67 762,64		
022 Dépenses imprévues	2 000,00		
023 Virement à la section d'investissement	8 410,44		
TOTAL	161 373,08	TOTAL	161 373,08

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
040 Opérations d'ordre entre sections	23 773,08	001 Excédent d'investissement reporté	1 824,09
16 Capital des emprunts	33 107,00	10 Dotations	23 223,48
20 Immobilisations incorporelles	5 100,00	28 Amortissements des subventions	67 762,64
21 Immobilisations corporelles	575,00	45 Comptabilité distincte rattachée	110 000,00
23 Immobilisations en cours	78 666,80	021 Virement de la section d'investissement	8 410,44
45 Comptabilité distincte rattachée	110 000,00	16 Emprunts	9 001,23
		13 Subventions	31 000,00
TOTAL	251 221,88	TOTAL	251 221,88

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Annexe Eau et Assainissement 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

DEL_04202017.**Objet : Vote du budget primitif 2017 du Budget Principal**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du budget principal :

FONCTIONNEMENT

Conseillers en exercice : 13
 Conseillers présents : 9
 Conseillers votants : 12
Résultats des votes
 pour : 12
 contre : 0
 abstention : 0

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
022 Dépenses imprévues	25 730,56	70 Produits de gestion courante	75 515,00
042 Opérations d'ordre entre sections	19 596,85	73 Impôts et taxes	351 821,00
014 Atténuation de charges	17 500,00	74 Dotations, subvention	151 462,00
11 Charges à caractère générale	180 087,00	75 Autres produits de gestion courante	7 000,00
12 Charges de personnel	234 400,00	77 Produits exceptionnels	2 000,00
65 Charges de gestion courante	94 803,00		
66 Charges financières	14 680,59		
67 Charges exceptionnelles	1 000,00		
TOTAL	587 798,00	TOTAL	587 798,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
16 Capital des emprunts	64 539,14	10 Dotations	138 892,08
20 Immobilisations incorporelles	27 878,50	13 Subventions d'investissement	62 855,00
204 Subventions d'équipement versées	11 583,41	16 Emprunts	6 604,08
21 Immobilisations corporelles	53 518,78	28 Amortissements des immobilisations	19 596,85
23 Immobilisations en cours	118 880,00	20 Immobilisations incorporelles	30 000,00
		001 Excédent d'investissement reporté	18 451,82
TOTAL	276 399,83	TOTAL	276 399,83

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **VOTE** le Budget Principal 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessus.

SEANCE N° 4 : DEL_04152017 ; DEL_04162017 ; DEL_04172017 ; DEL_04182017 ; DEL_04192017 ; DEL_04202017.

AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 10 AVRIL 2017

Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Corinne GOBBER
Nadia JOSSERAND	Julie LATHUILLE	Jean-Claude LOYEZ	Philippe ROISINE
Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL			